



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Devenez votre propre patron avec la mesure Soutien au travail autonome !

Nicolet, le 7 mars 2017 – Vous êtes un prestataire de l'assurance emploi, un participant de l'assurance emploi ou un travailleur à statut précaire désirant démarrer votre entreprise ? La MRC de Nicolet-Yamaska vous invite à prendre connaissance de la mesure Soutien au travail autonome (STA).

La mesure « Soutien au travail autonome » vise à fournir de l'aide sous forme d'encadrement, de conseils techniques et de soutien financier aux personnes admissibles pour soutenir les entrepreneurs dans le démarrage de leur entreprise. Cette aide financière prend la forme d'une allocation pour une période maximale de 52 semaines.

Au cours des cinq dernières années, 21 entrepreneurs de la MRC ont bénéficié de ce programme d'aide au démarrage et parmi ceux-ci 82 % sont toujours en opération comparativement à 42 % selon l'Indice entrepreneurial québécois de 2016. La clé de ce succès s'explique par la combinaison d'une aide financière et d'un soutien technique rigoureux par un professionnel en développement économique tout au long de votre démarrage.

Vous avez un projet d'entreprise viable répondant à un besoin du milieu, ne représentant aucune concurrence déloyale ni de saturation dans le secteur économique ? Alors venez valider votre admissibilité auprès d'une conseillère en développement économique de la MRC de Nicolet-Yamaska en vous inscrivant à un de nos Guichets Express en communiquant au 819 519-2997.

- 30 -

Source : Stéphanie Dusablon : s.dusablon@affairesny.ca
Conseillère en développement économique
MRC de Nicolet-Yamaska
(819) 519-2997 poste 2231